

**Comité Syndical**

Compte-rendu de réunion du 26/09/2019  
A 09h30 au Foyer Rural (A côté de la Mairie) de RAZAC-SUR-L'ISLE

---

**Nombre de délégués en exercice : 138**

**Nombre de délégués présents : 70**

**Ordre du jour :**

- Tarifs pour l'année 2020
- Modification des statuts du SMDE 24
- Appels d'offres accords cadre à Bons de commande pour la MOE, les analyses, les études périmètre et les travaux périmètre
- Création d'un poste d'Ingénieur ressources
- Modification du tableau des effectifs
- Poursuite de la protection du Forage du Cinquet (Prigonrieux)
- Révision des périmètres de protection de Gardonne et Paussac
- Mise en place des périmètres de protection sur Ribérac
- Affectation des Résultats Budget RDE Assainissement
- Ligne de trésorerie Budget RDE Assainissement
- Transfert des compétences Eau et Assainissement de Campagne
- RPQS Assainissement
- Questions diverses

---

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Mr Marc MATTERA. M Jean FOURLOUBEY est désigné comme secrétaire de séance.

**Tarifs pour l'année 2020**

Monsieur le Président rappelle les tarifs déterminant les cotisations 2019 qu'il propose de reconduire pour 2020 :

- **Cotisation service SGEP :**
  - Partie fixe : 970,00 € HT / collectivité
  - Partie proportionnelle :
    - 37,00 € HT / commune
    - 2,05 € HT / abonné
- **Cotisation service GSP :**
  - Partie fixe : 0,00 € HT / collectivité
  - Partie proportionnelle :
    - 58,00 € HT / commune
    - 0,26 € HT / abonné
    - 0,015 € HT / m<sup>3</sup> de 0 à 300 000 m<sup>3</sup> vendus
    - 0,011 € HT / m<sup>3</sup> au-delà de 300 000 m<sup>3</sup> vendus
- **Cotisation service DSP :**
  - Forfait de 3 950,00 € HT / procédure

- Prestation de services RPQS assainissement :
  - o Partie fixe : 300,00 € HT / collectivité
  - o Partie proportionnelle :
    - 0,25 € HT / abonné
    - 0,005 € HT / m<sup>3</sup> vendus

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Modification des statuts du SMDE 24

Mr le Président présente la modification statutaire proposée par le bureau syndical afin de tenir compte de la prise de compétence eau potable par les communautés d'agglomérations.

Ainsi une représentativité tenant compte de la population (1 délégué par tranche de 2 500 habitants) est proposée. Avec les transferts de compétences actuels, le nombre de délégués est de 218 dont 19 pour la CA du Grand Périgueux et 5 pour la CA Bergeracoise.

Cette modification porte également sur l'adresse du siège social.

Cette modification statutaire est adoptée à l'unanimité.

#### Appels d'offres accords cadre à Bons de commande pour la MOE, les analyses, les études périmètre et les travaux périmètre

Mr le Président sollicite l'autorisation d'engagement de 4 marchés :

- L'accord cadre à bon de commande de maîtrise d'œuvre des commissions territoriales jusqu'en 2021
- L'accord cadre à bon de commande pour les analyses d'eau pour un montant maximal de 440 k€ et une durée de 3 ans
- L'accord cadre à bon de commande pour les études liées à la protection de la ressource pour 4 ans
- L'accord cadre à bon de commande pour les travaux liés à la protection de la ressource pour un montant de 1 000 000 € HT pour 4 ans

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Création d'un poste d'Ingénieur ressources

Mr le Président propose de recruter un ingénieur pour le pôle ressource pour une durée de 3 ans.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Modification du tableau des effectifs

##### **SMDE 24**

Monsieur le Président informe le comité syndical de la nécessité d'ouverture de deux postes :

- Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe pour le pôle comptabilité à compter du 01/10/2019.
- Ingénieur territorial contractuel pour le pôle ressource à compter du 01/10/2019

Et de la fermeture d'un poste :

- Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe du pôle comptabilité à compter du 15/09/2019

##### **RDE 24**

Monsieur le Président précise que dans le cadre du développement de RDE 24, il convient d'ouvrir des postes de travail.

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/07/2019 pour intégrer ces évolutions :

- Création d'un poste de technicien eau et assainissement pour le secteur nord
- Création d'un poste de secrétariat comptable à compter du 15/09/2019
- Intégration définitive de Mme Delphine GISSON actuellement mise à disposition par la commune du BUGUE à compter du 01/01/2020

Le nouveau tableau des effectifs est donc le suivant :

Grade ou Emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Durée hebdomadaire
<b>SMDE 24</b>				
<b>Emploi permanent fonctionnaire</b>				
Ingénieur principal territorial	A	1	1	35h00
Ingénieur territorial	A	1	1	35h00
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	1	35h00
Rédacteur	B	1	1	35h00
Agent de maîtrise principal	C	1	1	35h00
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	35h00
Adjoint administratif territorial	C	3	3	35h00
<b>Emploi permanent non titulaire</b>				
Ingénieur principal contractuel	A	1	1	35h00
Ingénieur contractuel	A	2	2	35h00
<b>TOTAL</b>		<b>14</b>	<b>13</b>	
<b>Commission territoriale Vélines</b>				
<b>Emploi permanent fonctionnaire</b>				
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	18h00
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL SMDE 24</b>		<b>15</b>	<b>14</b>	
<b>RDE 24</b>				
<b>Emploi permanent non titulaire</b>				
Ingénieur principal contractuel	A	1	1	35h00
<b>Personnel de droit privé</b>				
Directeur Adjoint	Cadre	1	1	35h00
Responsable du service administratif	Cadre	1	1	35h00
Secrétaire comptable	Employé	4	3	35h00
Secrétaire	Employé	1	1	35h00
Géomaticien	Technicien	1	1	35h00
Chercheur de fuites	Technicien	1	1	35h00
Electromécanicien	Technicien	2	2	35h00
Technicien eau et assainissement	Technicien	1	0	35h00
Fontainier polyvalent	Ouvrier	8	7	35h00
Technicien assainissement	Technicien	3	3	35h00
<b>TOTAL RDE 24</b>		<b>24</b>	<b>21</b>	

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Poursuite de la protection du Forage du Cinquet (Prignonrieux)

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de la proposition formulée par le bureau du SMDE 24. Celle-ci concerne la poursuite de la procédure de protection pour le Forage du Cinquet situé sur la commune de PRIGONRIEUX, après estimation du coût de la protection par le bureau d'études en charge du dossier.

Monsieur le Président rappelle que ce captage prélève des eaux souterraines de très bonne qualité et qu'il est indispensable au SIEDEL qui l'exploite.

Il indique que le coût des études engagées s'élève à 13 250,50 € HT et que le coût de la poursuite de la protection a été estimé par le bureau d'études à 19 257 € HT.

Monsieur le Président propose de poursuivre la procédure.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Révision des périmètres de protection de Gardonne et Paussac

##### Mise en place des périmètres de protection sur Ribérac

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de l'avancement des plans d'actions territoriaux Dronne et Gardonne.

Monsieur le Président rappelle que :

- Ces plans d'actions concernent des programmes de 5 ans, 2014 à 2018 programmes qui pour le PAT Dronne faisait déjà suite à un précédent programme de 5 ans et à des études également financées par le SMDE en dehors de ces plans d'actions ;
- Le montant budgété pour cette opération a été de 283 000 € HT hors frais de personnel du SMDE qui correspond à environ un mi-temps d'ingénieur pendant 6 ans ;
- Les programmes engagés sur ces deux secteurs par l'ensemble des partenaires étaient de :
  - PAT Dronne : 6 000 316 € HT ;
  - PAT Gardonne : 2 080 898 € HT.
- Les dépenses réelles globales engagées sur ces territoires ne sont pas encore définitivement arrêtées, les bilans sont en cours ;
- Ces programmes ont permis :
  - De sensibiliser et de faire prendre conscience aux acteurs du territoire des enjeux environnementaux ;
  - De sectoriser, voire de diagnostiquer l'origine de certaines pollutions même si ce

n'était pas l'objectif premier.

- Ces programmes n'ont toutefois pas permis d'améliorer la qualité de l'eau des captages AEP et un captage est toujours inexploitable ;

Monsieur le Président précise que plusieurs solutions peuvent être envisagées pour la suite à donner à ces programmes :

- Soit par la demande de la mise en place de Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE), zones règlementaires définies par arrêté préfectoral sur lesquelles il faudra sans doute mettre en place de nouveaux programmes d'actions.
- Soit en demandant la révision ou la mise en place des périmètres de protection des captages, qui devront traiter les problématiques identifiées. Pour les captages de Ribérac la recherche d'un nouveau point de prélèvement étant en cours, en fonction des résultats, les captages seront protégés soit en tant que captages de secours soit en tant que captages permanents.

Monsieur le Président propose donc aux membres du comité syndical de délibérer pour la suite à donner à ces programmes en précisant :

- Que la compétence principale du SMDE est la protection de la ressource en eau utilisée pour la production d'eau potable ;
- Que lui-même et les membres du bureau proposent la dernière solution plus lisible pour les différents acteurs du territoire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Affectation des Résultats Budget RDE Assainissement

Mr le Président précise que suite à une erreur de plume, la délibération d'affectations des résultats du budget RDE assainissement nécessite une révision puisqu'elle ne correspond pas au budget transmis aux services de la DGFIP (200 € de différence).

Cette délibération qui annule et remplace la précédente est adoptée à l'unanimité.

#### Ligne de trésorerie Budget RDE Assainissement

Mr le Président rappelle que le budget RDE assainissement doit faire face à de lourds investissements et propose la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 k€ auprès de la Banque Postale dans l'attente d'obtention de subventions.

Les conditions sont EONIA + 0,88%.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Transfert des compétences Eau et Assainissement collectif de Campagne

Mr le Président présente la demande formulée par la commune de Campagne, déjà adhérente au SMDE 24, qui souhaite un transfert total des compétences eau potable et assainissement collectif à compter du 01/01/2020 afin d'intégrer RDE 24

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### RPQS Assainissement

Mr le Président fait la présentation du RPQS assainissement 2018 des communes ayant transféré cette compétence à la Régie des Eaux de la Dordogne.

Mr le Président propose de l'accepter.

Ce RPQS 2018 est adopté à l'unanimité.

#### Questions diverses

Sans objet

La séance est ainsi clôturée.

Le Président

Mr Marc MATTERA

Le secrétaire de séance

Mr Jean FOURLOUBEY